

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 13 DECEMBRE 2013

Affiché en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes.

Le Conseil régulièrement convoqué, s'est réuni en séance aordinaire le vendredi 13 décembre 2013 à vingt heures, en mairie, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEGRAND Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Messieurs LEGRAND - PIERRAIN - SEGURA - BARRAULT - FOURNIER, Mesdames ADT-GUILBERT - CHAILLOT - DECHELLE.

Absents excusés : Messieurs ALLOUCHE - PRADO.

Pouvoirs donnés : Monsieur ANGLADE donne pouvoir à Monsieur PIERRAIN

Secrétaire de séance : Madame ADT-GUILBERT

DÉLIBÉRATIONS :

2013-xxx : Vente d'une partie de la parcelle, 175 m², de la Grande Sente des Rôtisseries au profit de la SARL « Les Coteaux de Seine »

2013-xxx : Convention de mutualisation des services informatiques de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

Compte rendu du précédent conseil approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la vente d'une partie de la parcelle de la Grande Sente des Rôtisseries entre les parcelles AH 54 et 53 à 35 € le m², soit un montant de 6.125 € pour 175 m² au profit de la Sarl « Les Coteaux de Seine ». Tous les frais inhérents à cette vente seont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de mutualisation des services informatiques de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

M. SEGURA, Adjoint au Maire en charge des Finances, va vérifier certaines délibérations et se rapprochera des services fiscaux.

Le débat d'orientation budgétaire propose certains projets pour 2014 :

- Réalisation de la passerelle sur la Darse,
- Réfection de la voirie Rue des Sables,
- Réfection des berges de la Seine,
- Parkings.

La Commission des travaux se réunira pour chiffrer ces projets.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe les membres du Conseil de la décision de la Cour d'appel concernant la réglementation des cloches de l'Eglise. Un arrêté sera pris pour mettre la Commune en conformité.

La montée du haut débit ADSL devrait être réalisée en Mars 2014,

Un courrier a été adressé au SMITOM concernant la rue P. Gillon.

La Commune ne souhaite pas signer la convention avec GrDF pour l'installation et l'hébergement de télérelevé en hauteur dans l'Eglise.

M. le Maire présente au Conseil le maintien de la demande

Prochain conseil municipal ordinaire le vendredi 20 décembre 2013 à 20 heures

Le maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,

